

INSTRUCTION N° 200 / FAMMAC DU 1er AOUT 2007

O B J E T : **Récompenses et distinctions non officielles décernées par la *Fédération des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants* (FAMMAC)**

Texte abrogé : Instruction n° 170 /FAMMAC du 14 mai 2003 (publiée au Bulletin FAMMAC n° 191 de juin 2003).

Pièces jointes : Huit annexes.

SOMMAIRE

1. AVERTISSEMENT

2. NATURE DES RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS DÉCERNÉES PAR LA FAMMAC

3. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

3.1. Délai de carence

3.2. Proposition

3.3. Attribution d'une récompense au conjoint d'un membre actif ou sympathisant poursuivant l'activité du défunt

3.4. Attribution à des personnalités françaises ou étrangères

3.5. Autorités habilitées à présenter une demande à la FAMMAC

4. PROCÉDURE

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

5.1. Médaille d'honneur de la FAMMAC et son diplôme

5.2. Médaille de la fidélité à la FAMMAC et son diplôme

5.3. Médaille de Saint-Malo

5.4. Diplôme d'honneur d'association à la FAMMAC

5.5. Diplôme d'honneur de personne à la FAMMAC

5.6. Diplôme de membre honoraire bienfaiteur à la FAMMAC

5.7. Lettre de remerciements de la FAMMAC

6. RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS DÉCERNÉES PAR DES ORGANISMES DIVERS

6.1. Nature

6.2. Procédure

6.3. Conditions :

6.3.1. L'Etoile Civique

6.3.2. Croix du combattant de l'Europe

6.3.3. Diplôme d'honneur et insignes des porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (Office National des Anciens Combattants – ONAC).

ANNEXES

Annexe A – CÉRÉMONIAL

- Généralités
- Formule de remise
- Cas de la croix du combattant de l'Europe

Annexe B – HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

- Médaille d'honneur de la FAMMAC
- Médaille de la fidélité à la FAMMAC
- Médaille de Saint-Malo
- Diplôme d'honneur d'association à la FAMMAC
- Diplôme de membre honoraire bienfaiteur à la FAMMAC
- Diplôme de L'Etoile Civique et sa médaille
- Croix du combattant de l'Europe

Annexe C – MODÈLES DES MÉDAILLES

Annexe D – MODÈLES DES DIPLÔMES

Annexe E – PROPOSITIONS DE RÉCOMPENSE(S) ET DISTINCTION(S)

Annexe F – DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ÉTOILE CIVIQUE

Annexe G – DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CROIX DU COMBATTANT DE L'EUROPE

Annexe H – DEMANDE DE DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

1. AVERTISSEMENT

Les récompenses et distinctions décernées par la FAMMAC *ne sont pas assimilables* aux ordres nationaux ni aux autres décorations ou récompenses officielles françaises.

En conséquence, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une remise lors de cérémonies officielles. Leur remise dans un lieu public **est interdite** en présence d'autorités agissant *ès-qualités* (ministres, préfets, députés, officiers généraux ou supérieurs, ...). Si l'une de ces personnalités manifeste le désir d'y assister, elle doit préciser qu'elle le fait à titre personnel.

Lors de toute participation aux cérémonies officielles, les insignes correspondants ne *doivent pas être mêlés* aux insignes des décorations officielles, et leur *port est interdit* sur l'uniforme militaire ainsi que sur une tenue civile.

Des poursuites judiciaires ou disciplinaires pourront, le cas échéant, être exercées à l'encontre du contrevenant.

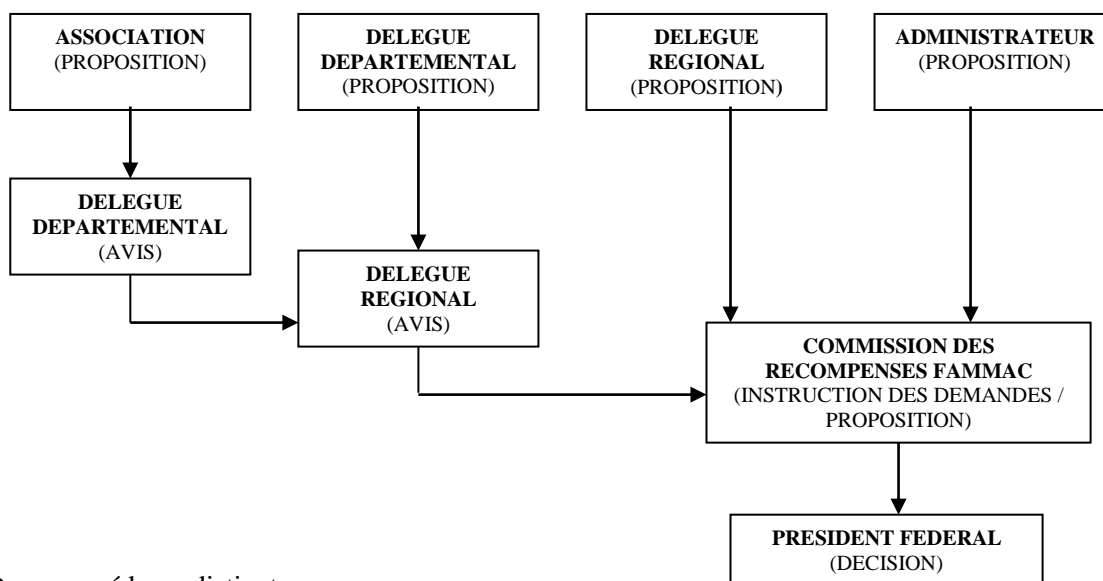
2. NATURE DES RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS DÉCERNÉES PAR LA FAMMAC

Dénomination	Nature des services		Bénéficiaires		
	exceptionnels	normaux	associations	membres	autres*
Médaille d'honneur de la FAMMAC (bronze, argent, vermeil.)	✓			✓	✓ (bronze, argent)
Médaille de la fidélité à la FAMMAC	✓			✓	
Médaille de Saint-Malo		✓		✓	✓
Diplôme d'honneur d'association de la FAMMAC	✓		✓		
Diplôme d'honneur de personne de la FAMMAC	✓			✓	✓
Diplôme de membre honoraire bienfaiteur de la FAMMAC	✓			✓	✓
Lettre de remerciements de la FAMMAC	✓		✓	✓	
* voir paragraphe 3.4.					

3. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

- 3.1. Un délai de carence de **deux ans** est exigé entre la remise de deux récompenses *ou distinctions*.
- 3.2. Tout membre sympathisant titulaire d'une fonction au sein du bureau de l'amicale peut être proposé pour l'attribution d'une récompense ou distinction.
- 3.3. Tout conjoint de membre actif ou de membre sympathisant décédé poursuivant l'activité du défunt peut se voir décerner une récompense ou distinction dans les mêmes conditions au paragraphe 3.4.
- 3.4. Certaines récompenses ou distinctions (cf. para. 2) peuvent être décernées à des personnalités françaises ou étrangères (élus locaux, nationaux, responsables d'amicales étrangères...).
- 3.5. Seuls, sont habilités à présenter une demande de récompense ou de distinction :
 - les administrateurs ;
 - les délégués régionaux et départementaux ;
 - les présidents, vice-présidents et les secrétaires d'association de la FAMMAC.

4. PROCÉDURE



Deux procédures distinctes :

- **Au titre du paragraphe 2 – récompenses et distinctions décernées par la FAMMAC :**
les propositions d'attribution accompagnées d'un chèque (postal ou bancaire) en règlement du coût de l'insigne et les frais d'envois, sont établies conformément au modèle figurant en annexe E, et transmises suivant la procédure décrite ci-dessus ;

A compter de la date de réception au siège de la fédération, tout dossier complet et correctement établi est traité dans un délai n'excédant pas quarante-cinq jours.

Toutefois les cas urgents, dûment justifiés, seront examinés dans les meilleurs délais.

La décision d'attribution des récompenses et distinctions est prise par le président de la fédération, agissant par délégation du conseil d'administration, sur proposition de la « commission des récompenses ».

- **Au titre du paragraphe 6 – récompenses et distinctions décernées des organismes divers :**
les propositions d'attribution sont établies conformément aux modèles figurant en annexes F, G et H et transmises à la FAMMAC suivant la procédure décrite ci-dessus, **à l'exception** de la demande de diplôme et d'insignes de porte-drapeau à adresser personnellement à l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) de la préfecture départementale du lieu de résidence principale du postulant.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

5.1. Médaille d'honneur de la FAMMAC et son diplôme

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Exceptionnel dévouement d'amicalistes à la cause des anciens marins. Services rendus à la fédération.	Médaille de bronze (ex- 3^{ème} classe) : 5 ans d'appartenance à une association affiliée à la FAMMAC dont 3 ans en qualité de membre du bureau ou du comité des fêtes, ou de porte-drapeau.
	Médaille d'argent (ex- 2^{ème} classe) : 3 ans en qualité de membre du bureau ou du comité des fêtes ou de porte-drapeau depuis l'obtention de la médaille de bronze.
	Médaille de vermeil (ex- 1^{ère} classe) : 3 ans en qualité de membre du bureau ou du comité des fêtes ou de porte-drapeau depuis l'obtention de la médaille d'argent.

5.2. Médaille de la fidélité à la FAMMAC et son diplôme

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Ne récompense pas de mérites particuliers. Met à l'honneur ceux dont l'assiduité et la fidélité à l'institution ont été la règle pendant de nombreuses années. Peut être également décernée aux conjoints.	10 ans de présence pour les ayants droits et 15 ans de présence pour les conjoints au sein d'associations affiliées à la FAMMAC.

5.3. Médaille de Saint-Malo

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Marque la reconnaissance des services rendus par des personnes étrangères aux associations affiliées à la FAMMAC ou les amicalistes ne réunissant pas les conditions d'obtention des deux médailles précédemment citées (sous-paragraphes 5.1 et 5.2). Elle peut accompagner une lettre de remerciements ou un diplôme d'honneur pour les personnes.	Aucune

5.4. Diplôme d'honneur d'association à la FAMMAC

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services éminents rendus à la fédération tels que : organisation de congrès nationaux ou interrégionaux ou des activités exceptionnelles.	Aucune

5.5. Diplôme d'honneur de personne de la FAMMAC

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services rendus par les amicalistes ou non qui ne réunissent pas les conditions pour obtenir les autres distinctions FAMMAC.	Aucune

5.6. Diplôme de membre honoraire bienfaiteur à la FAMMAC

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Marque la reconnaissance de la fédération à un donateur particulièrement généreux.	Aucune

5.7. Lettre de remerciements de la FAMMAC

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services rendus ponctuellement par des personnes ou amicalistes qui sont dévoués à la fédération ou à ses associations affiliées. (La lettre de remerciements peut être rédigée par le président de la fédération, par le secrétaire général ou par le président de la commission des récompenses sur proposition du président de l'association concernée). Peut être également décernée aux conjoints.	Aucune

6. RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS DÉCERNÉES PAR DES ORGANISMES DIVERS.

6.1. Nature

Les récompenses ou distinctions susceptibles d'être décernées à des amicalistes par des organismes divers autres que la FAMMAC, sont :

- l'étoile civique (quatre échelons), décernée par la commission des récompenses du mérite civique, sur proposition du président fédéral de la FAMMAC ;
- la croix du combattant de l'Europe, décernée par la section française de la confédération européenne des anciens combattants, sur proposition du président fédéral de la FAMMAC ;
- le diplôme d'honneur de porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, décerné par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre **de la préfecture départementale du lieu de résidence principale du postulant.**

6.2. Procédure

Les procédures à appliquer sont définies dans le paragraphe 4, deuxième alinéa.

Les demandes doivent être accompagnées d'un chèque (postal ou bancaire) en règlement des frais de dossier.

La durée du traitement des dossiers (60 jours environ) n'est pas maîtrisée par la fédération.

6.3. Conditions

6.3.1. L'Etoile Civique

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services bénévoles au sein de l'association, sans qu'il soit exigé d'autres mérites particuliers. Peut être également décernée aux conjoints.	<p>Médaille de bronze : 5 ans d'activité dans l'association</p> <p>Médaille d'argent : 4 ans d'activité au moins après l'attribution de la médaille de bronze</p> <p>Médaille de vermeil : 3 ans d'activité au moins après l'attribution de la médaille d'argent</p> <p>Médaille d'or : 3 ans d'activité au moins après l'attribution de la médaille de vermeil</p>

6.3.2. Croix du combattant de l'Europe

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services rendus par des anciens combattants de l'Europe et de leurs alliés qui, n'ayant pas failli à l'honneur de soldat et soucieux d'éviter aux générations futures les souffrances et les horreurs de la guerre, s'engagent à lutter ensemble pour la construction d'une Europe unie et la défense de la civilisation et de la liberté.	Etre titulaire de la carte d'ancien combattant ou à défaut d'un titre de guerre ou d'un titre de reconnaissance de la Nation.

6.3.3. Diplôme d'honneur de porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) avec insignes

Nature des services récompensés	Conditions d'ancienneté
Services accomplis en qualité de porte drapeau.	<p>Insigne standard Plus de 3 ans consécutifs dans cette fonction *</p> <p>Insigne avec étoile argentée 10 ans consécutifs dans cette fonction</p> <p>Insigne avec étoile dorée 20 ans consécutifs dans cette fonction</p>

Insigne avec Palme

30 ans consécutifs dans cette fonction

La procédure de demande de diplôme d'honneur de porte-drapeau consiste à remplir un formulaire dont le modèle figure en annexe H, et à l'adresser **directement** à l'ONAC revêtu de l'avis du président de l'association. Les demandes sont soumises à la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeaux. Les attributions font l'objet d'une publication au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses.

Les diplômes sont délivrés par l'ONAC de la Préfecture départementale (décisionnelle) du lieu de résidence principale du postulant.

(*) NOTA PARTICULIER

Seul l'insigne de porte-drapeau attribué entre 3 ans et 10 ans de services est délivré gratuitement (**à l'exception des frais d'envoi**) par la FAMMAC, sur demande et sur justificatif (copie du diplôme obtenu par l'ONAC). Les autres insignes sont à se procurer **à titre personnel** auprès des magasins spécialisés.

Le contre-amiral (2S) Jean-Pierre Nourry
Président fédéral de la FAMMAC
(Original signé)

Annexe A

CÉRÉMONIAL

Généralités

Ainsi qu'il est rappelé dans le préambule de cette instruction, les récompenses et distinctions n'ont pas un caractère officiel et ne peuvent être remises à l'occasion de cérémonies se déroulant dans un lieu public ou en présence d'autorités officielles agissant ès qualités.

La cérémonie de remise des récompenses ou distinctions doit néanmoins revêtir une certaine solennité. Elle peut avoir lieu au cours d'une réception privée, lors d'un vin d'honneur, par exemple. Les « récipiendaires » peuvent être placés en ligne, face aux personnalités présentes, ou être appelés devant ces personnalités, à tour de rôle.

La personnalité qui préside la cérémonie (président, administrateur ou délégué de la FAMMAC, président d'association, ou toute personne susceptible de remplir ce rôle), remet, après les allocutions d'usage, à chaque récipiendaire, la récompense présentée le cas échéant dans son écrin.

Lorsque les récipiendaires sont nombreux, cette personnalité peut inviter des personnes qu'elle souhaite ainsi honorer, à remettre quelques récompenses.

Formule de remise

Il n'existe par de formule de remise imposée. Cette formule peut être par exemple :

*« Je suis heureux...j'ai le plaisir ..., il m'est agréable...,
J'ai l'honneur...de vous remettre, au nom de la
FAMMAC, la médaille de...pour les services
que vous avez rendus... », etc.*

Cas de la croix du combattant de l'Europe

En raison du caractère privé de la distinction, la remise ne peut être fait en présence d'autorités officielles agissant ès-qualités, ou devant les troupes en armes.

Elle ne peut, par ailleurs, se dérouler dans un lieu public ou dans un débit de boissons.

Le président de la cérémonie doit obligatoirement être titulaire de la carte du combattant et de la croix du combattant de l'Europe. Il est responsable du cérémonial de remise. Le cérémonial doit être prévu et organisé en fonction de l'importance de l'assistance et de la présence éventuelle de personnalités.

Les récipiendaires sont placés face aux personnalités. S'ils sont très nombreux, il convient de les répartir sur une ligne de colonnes. Dans ce cas, il peut être demandé à plusieurs anciens combattants, de préférence de nationalités différentes, de remettre la croix à chacune des personnes figurant dans les colonnes.

Le président, s'il veut honorer particulièrement quelques-uns des récipiendaires, procède lui-même à la remise de la distinction. Ils sont alors placés devant lui, en avant des colonnes.

Après le discours d'usage, le président de la cérémonie fait un rapide exposé sur ce que représente la croix du combattant de l'Europe, les droits et devoirs qui en découlent pour le décoré, puis demande à l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire des morts.

Il prononce ensuite la formule de remise suivante :

*« Au nom de la confédération européenne
des anciens combattants
et en souvenir des sacrifices des victimes
de toutes les batailles de l'Europe,
j'ai l'honneur de vous remettre
la croix du combattant de l'Europe ».*

Cette formule est prononcée une fois pour toutes par le président, puis les personnalités chargées de décorer les anciens combattants formant les colonnes, agrafent l'insigne sur le côté droit de chacun des récipiendaires.

Annexe B

HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

Médaille d'honneur de la FAMMAC

Elle se compose de deux modèles :

Premier modèle : créée en 1956 par le Capitaine de vaisseau (H) **de Fourcauld**, président de la FAMMAC, la médaille d'honneur de la FAMMAC a été dessinée par Monsieur **Milhau**, trésorier de l'amicale des « anciens cols bleus de Casablanca », mise en maquette par Monsieur **Vechke**, artiste peintre, et gravée par Monsieur **David**. Elle symbolise la fraternelle camaraderie unissant tous les marins ayant servi à terre, sur mer et dans les airs. Son effigie est la même que celle du timbre poste émis au Maroc en 1956 au profit des œuvres sociales de la marine.

Son diamètre est de 59mm. Son poids en bronze est de 110 g.

Deuxième modèle : créée en 2003 sous la présidence du contre-amiral (2S) **Nourry**, président de la FAMMAC, elle a été dessinée par le capitaine de vaisseau (H) **Lambert**. Elle symbolise une marine plus actuelle.

Son diamètre est de 59mm. Son poids en laiton est de 33 g.

Ces médailles comportent trois échelons :

- médaille de bronze (ex- 3^{ème} classe) ;
- médaille d'argent (ex- 2^{ème} classe) ;
- médaille de vermeil (ex- 1^{ère} classe).

Elle est accompagnée d'un diplôme et est présentée dans un écrin.

Les modèles respectifs figurent en annexes C et D.

Médaille de la fidélité à la FAMMAC

Elle se compose de deux modèles :

Premier modèle : créé par la FAMMAC en 1976 pour récompenser le fidèle attachement des amicalistes à une association affiliée à la fédération. Elle a été agréée par la préfecture de police de Paris (référence : CAB/IV/JR/FJ du 6 juillet 1976).

Son diamètre est de 35mm. Son poids en bronze est de 33 g.

Elle est accompagnée d'un diplôme dont la maquette a été réalisée par le contre-amiral (2S) François **Bellec**, peintre de la marine.

Deuxième modèle: créée en 2005 sous la présidence du contre-amiral (2S) **Nourry**, président de la FAMMAC. Elle a été dessinée par le capitaine de vaisseau (H) **Lambert**. Elle symbolise une marine plus actuelle.

Son diamètre est de 35mm. Son poids est de 23 g.

Les modèles respectifs figurent en annexes C et D.

Les deux médailles de la fidélité à la FAMMAC sont présentées dans un écrin avec un ruban bleu bordé de deux bandes jaunes comportant une ancre imprimée or.

Médaille de SAINT-MALO

Son diamètre est de 50mm. Son poids en métal blanc est de 91 g. Elle ne comporte pas de ruban. Elle est présentée dans une bourse en velours bleu comportant une cordelette.

Le modèle figure en annexe C.

Diplôme d'honneur d'association à la FAMMAC

Créé par décision du conseil d'administration de la FAMMAC en date du 20 novembre 1971, le diplôme d'honneur d'association ne peut être décerné à une personne physique.

Le modèle figure en annexe D.

Diplôme de membre honoraire bienfaiteur à la FAMMAC

Le diplôme de membre honoraire bienfaiteur a été créé par la FAMMAC en 1979, afin de reconnaître le ou les geste(s) d'un donateur particulièrement généreux. Il est décerné sur proposition du bureau fédéral, des administrateurs, délégués fédéraux, régionaux et départementaux de la fédération, ou des présidents d'association.

Le modèle figure en annexe D.

L'Etoile civique

CHARTRE DE L'ÉTOILE CIVIQUE

- Fondée en 1930, sous le nom de Mérite Civique, l'Etoile civique est une Institution couronnée par l'Académie française. Le Mérite civique devient Etoile civique par décret du J.O. du 12.12.68, n°292, page 11672.
- Elle honore le courage et le dévouement aux autres, en rendant hommage aux actes et comportements qui en témoignent.
- Tout en distinguant, du plus humble au plus grand, ceux qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine collectif, à l'amélioration de la vie sociale, au progrès de l'humanité, elle s'intéresse notamment à ceux dont la vie est toute de labeur, d'abnégation, de sacrifice et qui resteraient confinés dans l'anonymat sans sa recherche vigilante.

L'ÉTOILE CIVIQUE A POUR OBJECTIFS ESSENTIELS :

- l'amélioration du sort des individus, quels que soient leur âge, leur nationalité, leur couleur, leur état social, en prenant en compte leurs intérêts moraux et matériels, dans le cadre de la famille humaine, du monde du travail et du temps libre ainsi que leur environnement ;
- la défense des Droits de l'Homme, le respect des devoirs du citoyen, par référence expresse, pour les uns et les autres, à la déclaration universelle qui les définit ;
- faire rayonner le prestige national.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Toute proposition doit obligatoirement être accompagnée de :

- 1 Curriculum vitae, d'un dossier de presse, ou informations concernant le postulant ;
- 2 photographies d'identité récentes ;
- 1 extrait n° 3 de casier judiciaire (les membres de la Légion d'honneur, du Mérite national, les médaillés militaires et les fonctionnaires en activité en sont seuls dispensés) ;
- 1 photocopie Recto/Verso du passeport pour les étrangers ;
- en cas de demande d'élévation de grade, le numéro et la date de l'ancienne attribution ;
- du montant des frais de dossier : du diplôme, de la médaille, de sa gravure et de l'épinglette, **établi à**

l'ordre de l'Etoile Civique.

(tous les envois sont *en recommandé avec A/R*)

- Médaille d'Or et de Vermeil : 97 € ;
- Médaille de Bronze et d'Argent : 77 €.

L'Etoile civique s'accompagne d'un diplôme dont les modèles figurent en annexes C et D.

Compte tenu des promotions trimestrielles, un délai important est nécessaire pour établir, carte, diplôme, gravure de médaille. Il est nécessaire de tenir compte d'un délai pour la date prévue pour la remise des récompenses : aucune dérogation ne peut être envisagée.

Seule la commission des récompenses peut statuer sur l'accord d'attribution de la médaille ainsi que de son grade.

Le fait d'être adhérent à l'association n'apporte aucun droit à une récompense de l'Etoile civique.

De même, une promotion n'est pas de droit et doit être étayée par un dossier complet prouvant que le candidat a continué et a développé ses actions civiques.

Toute proposition illisible, incomplète ou ne comportant pas les pièces énumérées, ne sera pas retenue et fera l'objet d'un retour à l'expéditeur pour être complétée.

Toute attestation de complaisance ou tout certificat réputé faux, en totalité ou en partie, expose son signataire à des poursuites judiciaires.

Les aimables récipiendaires ou autres sont invités à adhérer à l'Institution

– (cotisation annuelle 28 €).

Croix du combattant de l'Europe

La confédération européenne des anciens combattants qui décerne cette distinction est une association étrangère soumise aux règles de la loi du 1^{er} juillet 1901. Ce groupement a notamment pour but de réunir les combattants européens et d'outre-mer, afin qu'ils apprennent à se connaître et cherchent à se comprendre pour préparer ainsi une union sincère orientée vers la consolidation de la paix, la défense des libertés et l'amélioration des conditions de vie.

Pour fondre dans un idéal commun tous les combattants de l'Europe, pour faire l'unité et l'égalité entre tous, la confédération a créé la croix du combattant de l'Europe avec l'approbation des organismes de Strasbourg.

L'insigne est formé de trois croix réunies qui évoquent la civilisation occidentale et son unité : la croix blanche est celle de la paix, la croix rouge représente le sacrifice et l'immense hécatombe des tués, la croix d'or est celle de la gloire indivisible de tous ceux qui ont combattu pour leur patrie avec honneur.

L'insigne dont les branches de la croix mesurent 43mm comporte un ruban bleu piqué de 12 étoiles d'or. La croix du combattant de l'Europe est accompagnée d'un diplôme.

Les modèles respectifs figurent en annexes C et D.

Annexe C

MODÈLES DES MÉDAILLES



*Médaille d'honneur de la FAMMAC
(Monnaie de Paris)*



*Médaille d'honneur de la FAMMAC
(autre modèle)*



Médaille de St-Malo



*Médaille
de la CEAC*



*Médaille de la fidélité à la FAMMAC
(Monnaie de Paris)*



*Médaille de la fidélité à la FAMMAC
(autre modèle)*



Médaille de l'Etoile civique



Pin's de l'Etoile civique

Annexe D

MODÈLES DES DIPLOMES





CONFEDERATION EUROPEENNE DES ANCIENS COMBATTANTS
CROIX DE L'EUROPE



La Croix de l'Europe est conférée à

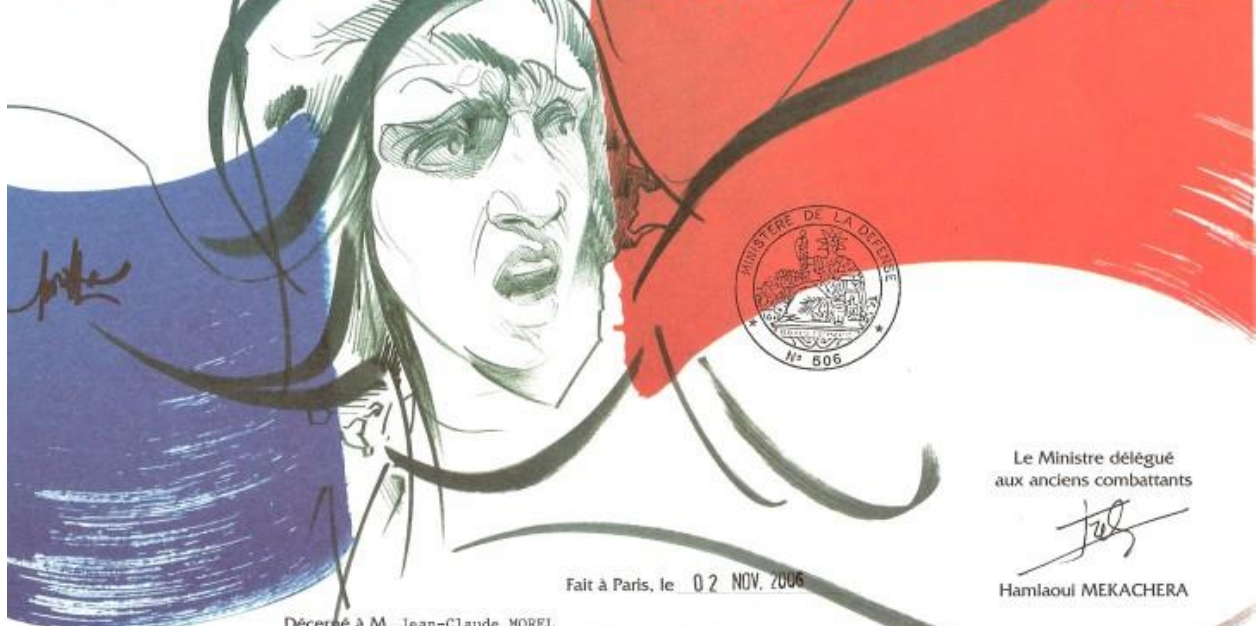
*en témoignage de sa Volonté de servir l'Union de l'Europe
dans la Paix, la Liberté et la Fraternité*

Enregistré à

Le Récipiendaire

Le Président de la Section Nationale
Georges Cabero

DIPLOME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU



Le Ministre délégué
aux anciens combattants

Hamlaoui MEKACHERA

Fait à Paris, le 02 NOV. 2006

Décerné à M. Jean-Claude MOREL

de la fédération des associations de marins et marins anciens combattants

En reconnaissance de ses 33 années de fidélité, à la fonction de porte-drapeau.

Annexe E

F.A.M.M.A.C.

16 bis, avenue Prieur de la Côte
d'Or – CS 40300 - 94 114 Arcueil
Cedex
Tél : 01 79 86 44 60
Fax : 01 79 86 48 43
E-Mail: fammac@club-internet.fr

PROPOSITION DE RÉCOMPENSE(S)/ DISTINCTION(S)

Amicale de

Département

PRÉTENDANT

NOM : Prénom(s) :

Date/lieu de naissance (ville/département).....

Adresse

.....
.....
.....

Téléphone :fixe :.....portable :.....e-mail.....

Date d'adhésion à l'amicale (JJ/MM/ANNEE)

.....

A-t-il appartenu à une ou d'autre(s) amicale(s) affiliée(s) à la F.A.M.M.A.C. ? Si oui préciser :

- laquelle ou lesquelles :

- la date d'adhésion et la/les fonction(s) tenue(s) au sein de chacune d 'elle ?

.....
.....
.....

DEMANDEUR

NOM.....Prénom(s).....

Fonction(s).....

Adresse.....

.....Téléphone.....

Motif(s) de la proposition et fonction(s) tenue(s) dans l'amicale :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à : le (date) : Signature :

Nota 1 : Rappel des conditions d'attribution des récompenses/distinctions - voir Instruction « récompenses/
Distinctions » FAMMAC.

Nota 2 : IMPORTANT : joindre le chèque de règlement à la proposition de récompense/distinction.

Réservé à la FAMMAC :

Dates : de réception : de réexpédition :

RÉCOMPENSE(S)/DISTINCTION(S) SOLLICITÉE(S) (mettre une croix dans la/les case(s) correspondante(s))	
<input type="checkbox"/> Médaille de la fidélité à la FAMMAC <input type="checkbox"/> Médaille d'honneur <i>Bronze de la FAMMAC</i> (ex- 3 ^e classe) <input type="checkbox"/> Médaille d'honneur <i>Argent de la FAMMAC</i> (ex- 2 ^e classe) <input type="checkbox"/> Médaille d'honneur <i>Vermeil de la FAMMAC</i> (ex- 1 ^{ère} classe)	<input type="checkbox"/> Médaille de Saint-Malo <input type="checkbox"/> Diplôme d'honneur (pour les associations) <input type="checkbox"/> Diplôme d'honneur (pour les personnes) <input type="checkbox"/> Diplôme de membre honoraire bienfaiteur <input type="checkbox"/> Lettre de remerciements

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS DONT LE PROPOSE EST DÉJÀ TITULAIRE

(Pour les décorations FAMMAC, bien vouloir vérifier que l'intéressé n'est pas déjà titulaire de la décoration proposée)

(Indiquer la date d'obtention ou la date de remise pour les ordres nationaux)

Légion d'honneur :

Ordre National du Mérite :

Médaille Militaire :

Ordre du Mérite maritime :

Médaille de la Défense Nationale :

Médaille des Services Militaires Volontaires :

Médaille Fidélité de la FAMMAC:

Médaille de Saint-Malo :

Médaille d'honneur :
 de Bronze (ex- 3^e classe) :

d'Argent (ex- 2^e classe) :

de vermeil (ex- 1^{ère} classe) :

Divers :

Croix de guerre T.O.E. :

Croix de guerre 39/45 :

Croix de la valeur militaire :

Diplôme d'honneur (pour les associations) :

Diplôme d'honneur (pour les personnes) :

Diplôme de membre honoraire bienfaiteur :

Lettre de remerciements :

Divers :

AVIS DU DELEGUE

Délégué DEPARTEMENTAL	Délégué REGIONAL/ADMINISTRATEUR
NOM : Avis : Date : Signature :	NOM : Avis : Date : Signature :

Décision de la COMMISSION RECOMPENSES/DISTINCTIONS :

ACCORD ou REFUS (motiver si accord à titre exceptionnel et si refus ou ajournement éventuel) :

.....

Date :

Signature :

L'ETOILE CIVIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Présenté par M : _____
En qualité de (1) : _____
Adresse et téléphone(s) : _____

Qui se porte garant(e) de l'authenticité des renseignements et pièces justificatives fournis, ainsi que de l'honorabilité du candidat.

A _____, le _____

Signature du parrain

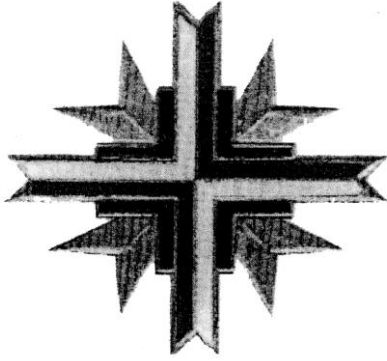
I – MOTIFS DE LA PROPOSITION (2)

II – ACTIONS RENDUES AU TITRE DU CIVISME (2)

(1) – En tant que correspondant ou membre de l'Etoile civique, responsable d'association, préciser le nom de l'association ou l'organisme ainsi que votre fonction.

(2) – Si besoin, annexer un feuillet complémentaire 21x29,7 et toutes pièces jugées utiles.

Annexe G



LE.....

Adresse livraison

.....
.....
.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :	TITRE D'AYANT-DROIT
Prénom(s) :	(PRIERE DE JOINDRE LA COPIE DU TITRE)
Adresse :	- Carte du combattant n° et/ou
.....	Titre de Reconnaissance de la Nation :
.....
.....	- Délivrée(s) par la Préfecture
.....	de :
N° du diplôme :
Confédération Européenne des Anciens	- Date :
Combattants (C.E.A.C.)	Association : (Cachet de l'Association
.....	faisant foi)

CROIX DU COMBATTANT DE L'EUROPE

N° du diplôme :
C.E.A.C.

Annexe H

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

DEMANDE DE DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

(à retourner au service départemental de l'office national des anciens combattants (ONAC) de votre domicile,
accompagné d'un justificatif d'état-civil : photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille)

Renseignements concernant le postulant

Nom :Prénom(s) :
(en lettres majuscules)

Date et lieu de naissance :
(ville/ département)

Lieu de résidence actuelle: N°.....rue :

Code postal Commune :

DUREE DES SERVICES DE PORTE-DRAPEAU :
(en qualité de titulaire ou de suppléant)

Date et signature du candidat :

Renseignements concernant l'association

Titre officiel de l'association qui présente le candidat
.....
.....
.....

Adresse :
.....
.....

Titre et nom du représentant :
.....

Avis du Préfet :/ Avis de la commission départementale :

Date et signature :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Avis de l'association ou de la section dont le candidat est adhérent

Signature du responsable
et cachet de l'association

Le Président de la commission départementale,
préfet ou représentant : signature

